

# Economie du partage ou hypercapitalisme ?

Les plates-formes numériques ne seront durables que si la rente qu'en tirent leurs propriétaires est redistribuée à leurs utilisateurs

PAR VINCENT LORPHELIN,  
JEAN-PIERRE CORNIOU ET  
CHRISTIAN SAINT-ÉTIENNE

**A**utomatisation, robotisation, ubérisation : la révolution numérique porte la menace d'un chômage de masse. Il ne faudrait pas s'en plaindre, car la fin du travail ouvrirait, selon l'influent essayiste américain Jeremy Rifkin, une période d'activités bénévoles intenses. A l'image de Wikipédia, la connaissance, les images, les objets imprimables en 3D ne coûteront plus rien. L'énergie produite par chacun, le partage des objets et des services comme Vélib' ou Blablacar feront chuter les dépenses. L'économie du partage s'imposera ainsi jusqu'à éclipser le capitalisme et la nécessité de travailler.

Cette vision est séduisante, mais c'est un leurre. Cette nouvelle route du « communisme » conduit en réalité à l'hypercapitalisme. L'économie collaborative moissonne les richesses au profit d'une minorité, mais sans les redistribuer. Les contributeurs s'en indignent dès qu'ils en prennent conscience, ce qu'illustre le cas du *Huffington Post* aux Etats-Unis. Ce « Wikipédia du journalisme » faisait intervenir des milliers de chroniqueurs bénévoles, qui se sont révoltés le jour où le journal a été vendu pour 315 millions de dollars (plus de 288 millions d'euros) à AOL sans qu'ils reçoivent leur part.

Des milliers de *crowdfunders* (adhérent au financement participatif) se sont scandalisés quand Oculus, le développeur d'un système de réalité virtuelle auquel ils avaient apporté leur contribution, s'est vendu pour 2 milliards de dollars à Facebook. De plus, les

**V**incent Lorphelin,  
Jean-Pierre Corniou  
et Christian Saint-Etienne  
sont coprésidents de l'Institut  
de l'économie

grandes plates-formes de l'économie collaborative ne payent pas d'impôts. Sur ce point, cette économie ressemble à l'économie financiarisée, dans laquelle les plates-formes de *trading* à haute fréquence prélèvent leur dîme sans contrepartie. Dès lors, le cerveau, matière première du XXI<sup>e</sup> siècle, s'expose à la même surexploitation que les matières premières naturelles du XX<sup>e</sup> siècle. Dans sa forme actuelle, l'économie collaborative n'est pas durable.

Il faut donc introduire un nouveau mécanisme de partage des richesses. L'échec de la taxe Tobin nous a déjà montré que ce ne sera pas par l'impôt. Il vaut mieux s'inspirer des industries créatives, comme celles des jeux vidéo ou du cinéma, dont la production est monétisée par la propriété intellectuelle, ce que préconisait Maurice Lévy, le PDG de Publicis, dès 2006.

## INNOVATIONS D'USAGE

Ce mécanisme doit intégrer une double détente, pour que le bénévolat initial puisse être rétribué équitablement dans le cas de sa monétisation indirecte, ce que recommande aujourd'hui le Conseil national du numérique. Il doit enfin s'adosser à des fonds souverains dont les actifs sont les brevets et les marques, sur le modèle déjà expérimenté de France Brevets, pour collecter des montants de redevances au lieu d'impôts.

Il faut aussi faciliter l'innovation d'usage, seule créatrice d'emplois, comme l'illustre la banque assurance. L'emploi de ce secteur était menacé par l'informatisation : le rapport Nora-Minc de 1978 anticipait 30 % de réduction d'effectifs à cause de l'automatisation du traitement des chèques, des distributeurs de billets, des relevés de compte, des virements, des prélèvements mensuels, de la comptabilité, etc. Mais, dans le même temps, les innovations d'usage apportées par l'informatique, comme la carte à puce ou la gestion personnalisée de portefeuilles de titres, ont plus que compensé ces réductions. Au final, les effectifs du secteur ont augmenté de 25 %. Aujourd'hui, le premier créateur d'emplois en France est de fait la société O2, dont l'innovation permet aux femmes de ménage de disposer de toute leur organisation dans leur smartphone.

La vision dominante de la révolution numérique est une menace. Quelques ajustements de partage des richesses et de doctrine économique permettraient d'en canaliser la puissance pour la rendre créatrice de nouveaux usages et de nouveaux emplois. ■

# Aux trent

Alors que le rebondit et affichent le de la réduc

**L**es 35 temps c  
cisé de  
augmer  
autant,  
autre m  
où la se  
bien plu

Les sa  
vraimer  
gues eu  
de la lec  
la durée  
complet  
d'Europ  
elle est  
europée  
partiels  
l'institu  
sont le j  
ces tem  
vaillent  
horaire  
semaine

Le tem  
répand  
50,4 %  
France.  
Depuis  
aux cito  
temps p  
effet m  
concern  
est appl  
veaux d  
de voir  
universi

**L'EXEMPLE N  
INVITE À S'I  
SUR LA PE  
DE FAIRE I  
DE TRAVAIL I  
MAUX DE L  
FRAN**